

**TROISIÈME CORRECTION DU RHÔNE** L'Association de défense du sol agricole combat toujours l'élargissement du fleuve.

# Le projet change, pas l'opposition

JEAN-YVES GABBUD

Hier soir, lors de l'assemblée générale de l'Association de défense du sol agricole (ADSA), le projet de correction du Rhône redimensionné a été présenté. Bien que 70 hectares de terre aient pu être épargnés par rapport à la version antérieure, la solution mise en place par les services de l'Etat du Valais ne convainc toujours pas les milieux agricoles. Bien au contraire.

«Depuis 2008, la loi fédérale impose de compenser les terres d'assolement utilisées», rappelle Pierre-Yves Felley, qui fait partie du comité de pilotage de la troisième correction du Rhône. Reste à savoir où compenser. «Il sera difficile de ne pas toucher des terrains situés en zone à construire, à moins que l'emprise de l'élargissement du fleuve soit diminuée.»

Pour diminuer l'élargissement, il faut approfondir le



L'ADSA constate que le Rhône a pu être contenu à Vissigen sans l'élargir et se demande pourquoi cette solution ne pourrait pas s'appliquer au reste du fleuve. HOFMANN

hier soir, à la place de Pierre Haefliger.

L'élargissement s'imposerait-il pour des aspects environnementaux? L'ADSA le conteste. «Pour réaliser ce projet, il faudrait déplacer huit millions de m<sup>3</sup> de terre. Il y aura également une destruction de terres agricoles. Pour remplacer ce que produisent ces surfaces, il faudra importer plus de denrées alimentaires, ce qui occasionnera plus de transport et donc une plus importante production de CO<sub>2</sub>», rappelle Alphonse Jacquier, secrétaire de l'ADSA.

Cette dernière reste persuadée de la pertinence de son projet. Elle demande toujours que les deux variantes soient comparées par des experts neutres, ce qu'a d'ailleurs proposé un postulat accepté par le Grand Conseil. Pour le Conseil d'Etat, il a déjà été répondu à cette demande, ce que conteste l'ADSA.

Jacques Dorsaz rappelle que l'association qu'il préside désormais n'est pas opposée à la troisième correction du Rhône, mais conteste uniquement la solution d'élargissement. «Les prochains grands défis auxquels l'humanité devra faire face sont: la production d'énergie, l'autonomie alimentaire et la préservation de l'eau potable. Le projet de troisième correction du Rhône va à l'encontre de l'ensemble de ces priorités.»

«L'approfondissement est trois fois moins cher et se réalise trois fois plus vite.»

JACQUES DORSAZ NOUVEAU PRÉSIDENT DE L'ADSA

## Un pas insuffisant

«Un pas a été effectué dans la bonne direction», constate Pierre-Yves Felley, directeur de la Chambre valaisanne d'agriculture (CVA), qui s'est exprimé hier soir à Châteauneuf lors des quatrième assises annuelles de l'ADSA. Le nouveau projet épargne 70 hectares de terres d'assolement, mais 310 hectares sont toujours touchés.

Un fleuve. Une solution tout à fait réaliste, selon l'ADSA, puisqu'elle est utilisée dans certains secteurs du Rhône. «Si l'approfondissement et le renforcement des digues sont des solutions dangereuses, alors il faut dire aux habitants de Vissigen de quitter immédiatement leur quartier», ironise Pierre-Yves Felley, puisque les travaux de correction dans cette partie de la ville de

Sion ont été réalisés selon les principes préconisés à la fois par la CVA, l'ADSA et les communes riveraines.

L'autre question que pose Pierre-Yves Felley concerne le niveau de sécurité nécessaire: «Le projet actuel de correction du Rhône tient compte d'une crue comme celle de 2000, augmentée

de 40% à 70%. Est-ce vraiment nécessaire d'aller aussi loin?»

## L'approfondissement fonctionne

L'ADSA apporte un autre argument en faveur de sa variante d'approfondissement. Elle présente les corrections d'autres fleuves, comme le Rhin, où des

digues ont été construites sur le même principe que celui préconisé par l'ADSA. «En allant voir sur place ce qui se passe, nous avons constaté que ni sur le Rhin ni sur la Linth, il y a des élargissements comme ceux qui sont prévus pour le Rhône», déclare Jacques Dorsaz, qui a été nommé président de l'ADSA,

**ÉCONOMIE** A la Foire du Valais pour trouver un investisseur.

## Rencontre avec les anges

PIERRE MAYORAZ

Les business angels, ces investisseurs que les jeunes sociétés courtisent, se retrouveront le 4 octobre à la Foire du Valais à l'occasion de la rencontre du club valaisan, 18e édition.

A cette occasion, le rédacteur en chef du magazine économique «Bilan», Stéphane Benoît-Godet, présentera quatre sociétés en recherche de fonds. Trois viennent du Valais, Augurix S.A. active dans le diagnostic médical, Adatis, spécialisée dans l'injection plastique, Lirekit S.A. qui fournit une tablette favorisant l'apprentissage de la lecture et la vaudoise Solution S.à.r.l. qui s'occupe de placement de personnel et voudrait se développer en Valais. Les investisseurs attendent 80 à 100 investisseurs à la salle 1 du CERM.

## Des investisseurs variés

Essentiels au démarrage de jeunes entreprises, les business angels présentent des profils variés. «Il y a d'abord des investisseurs qui visent un but purement financier, qui achètent, vendent, tirent du profit. Nous trouvons aussi des Valaisiens nostalgiques du pays qui entrent dans le capital de sociétés du canton en même temps que dans l'opérationnel où ils proposent en général les services de marketing ou de gestion qui

manquent souvent aux entreprises qui démarrent. Enfin, nous avons aussi des étrangers qui cherchent à s'établir chez nous et à y travailler. Ces derniers en-

ces mêmes 30 000 francs en commun avec 99 autres investisseurs et les répartir sur cent sociétés dilue ce risque, un succès pouvant compenser dix



«Faire partie d'un groupe d'investisseurs diminue les risques.»

SÉBASTIEN GIANESINI ÉCONOMISTE AU CCF

gagent souvent des sommes importantes», explique Sébastien GIANESINI, économiste, chargé des business angels au Centre de compétences financières, CCF, qui chapeaute le club.

Les montants engagés diffèrent selon le type d'investisseur. Il faut au minimum 25 000 francs pour entrer dans la course. Le Valaisan de retour au pays mettra plutôt 100 000 francs, l'étranger, parfois beaucoup plus.

Le club valaisan cherche à créer un groupement d'investisseurs qui pourrait réunir des sommes importantes de l'ordre de plusieurs millions de francs à répartir sur diverses sociétés. «Placer 30 000 francs sur une start-up comporte un risque notable que beaucoup hésitent à prendre. En revanche, mettre

des échecs. Ce système fonctionne déjà bien dans le canton de Genève», précise Sébastien GIANESINI.

18e rencontre du Club valaisan des business angels, salle 1 du CERM à la Foire du Valais, le 4 octobre de 15 h 15 à 16 h 35, avec un apéritif dinatoire pour conclure. En savoir plus, [www.ccf-valais.ch](http://www.ccf-valais.ch)

## MÉMENTO

### VÉTROZ Vente-échange

La vente-échange de Vétroz aura lieu aujourd'hui à la salle paroissiale du village de 9 heures à 14 heures non-stop. Plus d'informations au 079 748 89 29

## MONDIAL DU MERLOT

# 18 valaisans médaillés

Le Mondial du Merlot 2012, organisé à Sierre par l'association VINEA, a permis d'apprécier près de 300 vins présentés par 160 producteurs de 17 pays. C'est, avec le Mondial des Pinots, les deux seules confrontations de ce niveau, en Suisse, à bénéficier des patronages de l'O.I.V. (Organisation internationale de la vigne et du vin), de l'U.I.O.E. (Union internationale des œnologues) et de l'USOE (Union suisse des œnologues) et à être membres de Vinofed, la Fédération internationale des grands concours de vins.

Les jury ont attribué 25 médailles d'or et 64 d'argent. Parmi les 25 médailles d'or, 16 sont revenues à des producteurs suisses dont 6 à des Valaisans, 6 à la France, 2 à la Roumanie et une au Liban. Le Valais remporte également 12 médailles d'argent. Preuve que ce cépage se plaît sur nos terroirs.

La remise des prix aura lieu le mercredi 17 octobre à la Villa Castagnola à Lugano. Elle sera précédée d'un colloque traitant des changements climatiques et de leurs conséquences. ● FM

## PRIX SPÉCIAUX POUR DEUX VALAISANS



Joël Briguet, Cave la Romaine à Flanthey. PELLICOLI

◀ **MEILLEUR ASSEMBLAGE MERLOT** décerné par la maison Etcolle Caligula Cuvée des Empereurs 2010 – AOC Valais; Cave la Romaine à Flanthey



► **Prix Vinofed** **UNANIMITÉ DE JUGEMENT:** Merlot de Vétroz Grande Réserve 2010 AOC Valais Cave des Tilleuls à Vétroz. HOFMANN

**MEILLEUR VIN DU CONCOURS** – Prix Ville de Lugano: Le secret de Lestrille 2010 AOC Bordeaux supérieur Earl Roumagne – Estelle Lestrille – St-Germain du Puch – France  
Prix Syngenta **CHAMPION DU MONDE DES PRODUCTEURS DE MERLOT:** Cantina Monti – Cademario Tessin – Suisse

**MEILLEUR MERLOT PUR SUISSE** décerné par l'association VINEA Clos du Châtelard Apicius 2009 AOC Chablais; Caves Hammel, Charles Rolaz et Fabio Penta Rolle

**MEILLEUR MERLOT PUR ÉTRANGER:** Le secret de Lestrille 2010 AOC Bordeaux supérieur, Earl Roumagne – Estelle Lestrille – St-Germain du Puch – France

**MEILLEUR MERLOT MILLÉSIMÉS ANCIENS:** Le Merlot «A» de St-Thomas 2005, Vallée de la Bekaa, Clos St-Thomas – Kab-Elias – Liban

Tous les résultats sur [www.mondial-du-merlot.com](http://www.mondial-du-merlot.com)

## NOMINATION

### Robin Udry, président des cadres

Le policier saviésan Robin Udry a été nommé président de la section valaisanne de l'Association suisse des cadres (ASC) qui, après s'être concentrée sur la partie francophone du canton, s'ouvre sur le Haut. Il remplace à cette fonction le député Alain de Preux.

L'ASC compte actuellement quelque 200 membres dans le canton. Le député sierrois Bernard Briguet en est le directeur romand. ● c

